



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.009
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation de la salle du
conseil municipal Guy Durand**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2021 de la préfecture,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré souhaite réaliser des travaux de rénovation, de réaménagement, de mise en conformité et d'accessibilité du bâtiment.

La ville d'Ingré souhaite utiliser au mieux ses équipements tout en les rendant moins énergivores.

Ce projet est éligible à la DSIL 2021.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 407 040 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 125 632 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

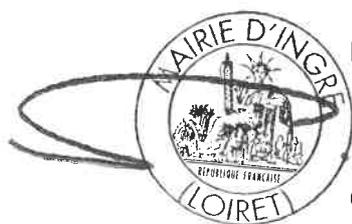
<u>DEPENSES :</u>		
Etudes (AMO, diagnostics, missions SPS et CT)	19 540,00 €	4.78 %
M.O.E et bureaux d'études	36 000,00 €	8.81 %
Travaux	301 500,00 €	74.18 %
Mobilier	50 000,00 €	12,23 %
Total dépenses :	407 040,00 €	100 %
<u>RESSOURCES :</u>		
DSIL	125 632,00 €	30.86 %
CRST	200 000,00 €	49.14 %
Autofinancement (dont emprunt) :	81 408,00€	20.00 %
Total des ressources :	407 040,00 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre

A Ingré, le 14 Janvier 2021



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Publié ou notifié-le : 14 Janvier 2021
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-21-009

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-01-14T17-13-26.00 (MI227790515)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210114-DC-21-009-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien
à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation
de la salle du Conseil municipal Guy Durand

Date de décision : 14/01/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.

Acte : [DC.21.009 - Décision subvention DSIL
Guy Durand 2021.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/01/21 à 17:13

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 14/01/21 à 17:13

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 14/01/21 à 17:19